

DELIBERATION N° 024

INDIVIDUALISATION DES RESEAUX ELECTRIQUES POUR LES
NOUVELLES AOT – PORT DE PECHE DE L'HERBAUDIÈRE

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Dans le cadre du départ de la société SPBI, du site de l'Herbaudière, la CCI a initié, en concertation avec le Conseil Départemental de la Vendée, une réorganisation des parcelles « AOT » libérées.

Cette réorganisation a conduit la CCI à scinder les 2 parcelles « AOT » initialement attribuées à SPBI, en plusieurs parcelles « AOT », et ce, afin de les attribuer à des entreprises différentes ; l'objectif étant de dynamiser l'activité économique du site par l'accueil d'entreprises ayant des activités complémentaires dans le domaine de la construction et réparation navale.

Ces divisions de parcelles ont rendu l'individualisation du réseau électrique, nécessaire.

Le coût estimatif ressort à 50 000 € HT.

Organismes	Taux de participation	Montant HT
Conseil Départemental	50,00%	25 000,00 €
CCI autofinancement	50,00%	25 000,00 €
TOTAL HT		50 000,00 €

A l'unanimité, l'Assemblée approuve le lancement des travaux d'individualisation des réseaux électriques pour les nouvelles AOT sur le port de pêche de l'Herbaudière

Quorum : 19
Votants : 23
Votes "pour" : 23
Votes "contre" : 0
Abstentions : 0

Arnaud RINGEARD
Président de la CCI Vendée

